

Création d'une réserve interne au Musée du Temps - Approbation du programme et du financement de l'opération

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Les collections précieuses et fragiles du Musée du Temps sont actuellement conservées dans une des salles du Musée des Beaux-Arts. Cet espace doit être libéré au plus tôt afin de réaliser des travaux de mise en conformité.

Cette situation oblige à accélérer le projet d'aménagement d'une réserve interne au Musée du Temps. Cette réserve doit permettre à terme de conserver les collections très précieuses dans l'enceinte du musée, et ce dans des conditions de sécurité adaptées.

Cette réserve est prévue au 2^{ème} étage de l'aile côté Brasserie et s'étend sur une surface de 190 m².

La création de cette réserve est assurée en Maîtrise d'Oeuvre Interne (Direction des Bâtiments et Direction Maîtrise de l'Energie).

Le Conseil Municipal s'est prononcé le 14 octobre 2004 sur ce projet qui doit être réactualisé.

Les travaux porteront donc sur :

- la création d'un escalier d'accès, ouvrant sur le bâtiment de l'administration, le cloisonnement et l'isolation de l'espace, les finitions, le remplacement des châssis des lucarnes et la création d'un local technique pour le traitement de l'air pour un montant de 73 000 € TTC (Direction des Bâtiments),
- des travaux en électricité et lignes informatiques, le téléphone, la détection vol relié à l'installation actuelle, l'éclairage de sécurité et courant faible, ainsi que l'installation d'un système de traitement de l'air comprenant le contrôle de l'hygrométrie des réserves et le chauffage : 129 000 € TTC (Direction Maîtrise de l'Energie),
- l'équipement intérieur : création d'une mezzanine métallique, d'une rangée d'armoires et de cloisons métalliques (le tout démontable) : 28 000 € TTC (Direction des Bâtiments),
- le déménagement des collections précieuses : 40 000 € TTC (Musée du Temps),

soit un total d'opération de 270 000 € TTC.

Le plan de financement de ces travaux inscrits au PPI s'établit ainsi :

- Travaux Bâtiments	73 000 € TTC
- Travaux Maîtrise Energie	129 000 € TTC
- Mobilier	28 000 € TTC
- Déménagement	<u>40 000 € TTC</u>
soit un total de	270 000 € TTC

qui seront financés pour 30 000 € en 2005 (Musée du Temps 2^{ème} tranche) et 240 000 € en 2006 (réserves Musées).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.